

16h37 29 avril 2019

Le retour de Bardonnex Alternative?

Jean-François Mabut

A moins d'un an des **élections municipales du 15 mars 2020**, la chasse aux candidats est lancée dans toutes les communes du canton de Genève. La plupart des Partis politiques, Ententes et autres Groupements qui ne disent pas leur couleur espérant ne froisser personne et grappiller large, peinent à boucler leur liste. Serait-ce que l'administration des communes a perdu de son sel? Serait-ce que les communes n'ont plus de pouvoir? *)

Dans ma commune de Bardonnex, le pouvoir semble pourtant à nouveau intéresser les Verts et la gauche, qui se sont [volatilisés en 2015, faute de candidats](#). Ce 30 avril, au bien nommé [Eki-thé](#), épicerie bistrot bio, à fonctionnement volontaire, Bardonnex Alternative invite les citoyens à débattre (cliquez sur la vignette pour agrandir l'affiche). Sans surprise, l'ordre du jour n'affiche que des sujets où les communes n'ont pas ou que peu de pouvoir.

Bardonnex traîne pourtant depuis plus de 25 ans - une génération - le boulet de la re(construction) d'une nouvelle école et de la restauration lourde de la ferme de Compesières. En vue de ces projets, la Mairie a décidé de thésauriser. Plus de dix millions au compteur soit un tiers des trente millions qu'elle prévoit d'affecter à l'école et à Compesières. Est-ce bien raisonnable pour une population de 2600 âmes, qui franchira la barre des 3000 habitants durant la prochaine législature 2020-2025?

La thésaurisation est contraire aux règles comptables en vigueur et à une saine gestion des deniers publics. En effet, l'impôt ne doit être prélevé que pour financer des projets dûment votés. Un projet voté, c'est un projet que les citoyens peuvent contester par voie référendaire **). Or ce n'est le cas ni de l'école ni de la restauration de la ferme. En mettant l'argent des contribuables de côté, la commune prélève sur la population d'aujourd'hui un impôt qui ne correspond à aucun service public. Ces placements seront un argument pour expliquer à la population que la facture des investissements n'est pas de 30 millions mais de 20 millions. Une manipulation de l'opinion. Un déni démocratique.

Cette question des impôts payés en trop ne semble pas avoir ému les élus en place. La demande de baisse du centime additionnel déposée par Ginior Rana Zolana n'a, m'a-t-on dit, même pas été soutenu par son parti, le PLR. C'est dire.

Plus important est **la question de l'emplacement de l'école**.

Dans les années 1990 déjà, on pouvait s'interroger sur la pertinence d'une construction sur le site de Compesières et non à La Croix-de-Rozon où vivait déjà la majorité des Bardonnésiens. Le caractère centrale et symbolique du site historique avait convaincu les élus d'alors de renoncer à construire l'école ailleurs qu'à Compesières et à privilégier le hameau qui concentre les trois pouvoirs: le spirituel représenté par l'église et le cimetière, le politique représenté par la Mairie et le château qui l'héberge, la culture représentée par l'école républicaine.

Aujourd'hui, le déséquilibre démographique de la commune s'est encore accentué. La Croix-de-Rozon héberge trois quarts de la population de la commune. En outre, la proximité de la frontière fait qu'une classe accueille des enfants de Genevois expatriés en France voisine faute d'avoir trouvé à se loger dans le canton. La construction de l'école communal à la Croix-de-Rozon s'impose donc à l'évidence.

Cette construction, qui pourrait être érigée à l'angle ouest du carrefour, offrira un centre public à une population qui ne bénéficie aujourd'hui d'aucun espace public de détente - à l'exception de la Bossenaz étriquée et décentrée. Accessoirement, un bâtiment scolaire complet permettra de créer - comme à Troinex - des places de parcs publics dont les commerces profiteront, à commencer par La Poste .

La compétence des municipalités de construire les écoles communales est au demeurant un anachronisme hérité du XIXe siècle. Dans l'idée que d'ici 2050, [des communes auront fusionné](#) ou que d'[autres réformes institutionnelles](#) auront vu le jour, il faut s'interroger sur l'emplacement de l'école dans une perspective régionale.

Quant au site de Compesières, il n'y a aucune raison que seule la commune porte le poids de sa restauration et de son entretien à l'avenir. Le potentiel de la ferme doit être envisagé dans une perspective régionale. Pourquoi ne pas proposer au canton d'y accueillir, en englobant au besoin le château et l'école actuel, le [Musée des Suisses de l'étranger](#), actuellement hébergé à Penthes (qui pourrait s'augmenter d'une section des étrangers en Suisse).

PS: La vie est ainsi faite que je ne participerai pas ce soir à l'assemblée public de Bardonnex Alternative, de peur d'être considéré comme un espion. On ne se défait pas de son histoire (j'ai été adjoint au maire, PDC durant trois ans à l'époque du concours d'architecte pour la nouvelle école de Compesières).

Sur les questions traitées par ce blog, ces quelques billets:

[Bardonnex par le petit bout de la lorgnette](#)

[Pourquoi je suis contre le plan de déclassement de Compesières](#)

[Bardonnex augmente les impôts](#)

[L1 et L2 enterrées. Dal Busco pourra-t-il faire L3 et L4?](#)

[Inauguration bon enfant à Bardonnex](#)

[Restauration genevoise](#)

[Promenons-nous dans les champs... Bardonnex, Urba-Plan & Cie](#)

[Les Bardonnésiens paieront 208'000 francs d'impôts de plus en 2016](#)

Fusion des communes: les Genevois partagés

Genève pourrait se passer des communes et n'en conserver qu'une ou deux

Et moins sérieux celui-ci:

Queue de poisson à Bardonnex

*) Serait-ce que les projets s'enferment dans des normes innombrables? Que le débat de bon sens - soit de sens commun - a été noyé sous les avis d'experts? Que les associations à vocation unique (nature, sport, culture, social. mobilité, santé...), souvent plus argentées et plus militantes, épuisent les partis et leurs membres, attachés à l'équilibre des services publics, dans le cadre de budgets forcément contraints?...

**) Faut-il rappeler que c'est précisément cet argument qui a convaincu le Tribunal fédéral à casser le projet de démolition de la ferme de Compesières et la construction d'une nouvelle école, projeté dans les années 90 par la Mairie? Le TF avait constaté qu'il fallait avant toute décision transférer le site de Compesières de la zone agricole à une zone d'utilité publique. Ce classement s'opère par une loi votée par le Grand Conseil soumise, comme toutes les lois au droit de censure du peuple (référendum). A l'époque Christian Grobet avait assuré Marie-Louise Barthassat, alors maire, que cette question serait l'objet d'une toilette des zones, bref aux yeux du magistrats alors socialistes un détail administratif en la circonstance. Patrimoine Suisse Genève s'empara du détail pour remettre les pendules à l'heure et priver les gouvernements cantonaux (et pas seulement à Genève) de cette faculté de toilette non démocratique. L'arrêt du TF sur Compesières fait jurisprudence dans toute la Suisse.